



EUROJUST

The European Union's Judicial Cooperation Unit
P.O. Box 16183 - 2500 BD The Hague • The Netherlands

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eurojust hébergera le nouveau registre judiciaire européen antiterroriste

A l'occasion du Sommet ministériel qui s'est tenu ce lundi à Paris, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont lancé une initiative visant à la création d'un registre judiciaire européen antiterroriste auprès de l'agence européenne de coopération judiciaire Eurojust.

L'Agence Eurojust est prête à héberger ce registre dans son système central de traitement des dossiers, qui apportera davantage de sécurité et de rapidité aux enquêtes judiciaires ouvertes à la suite d'attentats terroristes.

M. Ladislav Hamran, le Président d'Eurojust, a rappelé lors du Sommet :

« L'Union Européenne a aujourd'hui besoin de renforcer les échanges d'informations entre les autorités judiciaires des Etats membres. Ces échanges sont une condition essentielle pour assurer une coordination de nos efforts communs dans la lutte contre le terrorisme. La mise en place d'un registre judiciaire européen est une étape très importante dans ce domaine et l'Agence Eurojust est prête à l'héberger en son sein. »

Eléments de contexte :

Depuis 2015, les autorités judiciaires de l'UE ont ouvert auprès d'Eurojust 256 procédures nouvelles en matière de terrorisme, en particulier dans les dossiers des attentats du Bardo et de Sousse en Tunisie, l'attaque dans le Thalys, les attentats de Paris et Saint-Denis, Bruxelles et Zaventem, Nice, Berlin, Stockholm, Barcelone et Cambrils ainsi que Turku en Finlande. Des équipes communes d'enquête (ECE) ont été signées dans le cadre de ces coopérations judiciaires, afin de coordonner les enquêtes et de soutenir en temps réel les actions sur le terrain.

Si certains Etats membres communiquent aujourd'hui à Eurojust des informations concernant les enquêtes en cours et les condamnations prononcées en matière de terrorisme, ceci n'est pas encore fait de manière systématique au niveau européen.

Le 20 juin 2018, Les Ministres de la Justice de la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique ont signé une première [Déclaration conjointe pour la création d'un Registre Judiciaire Européen Antiterroriste \(EN /DE /ES\)](#). Ce registre permettra d'établir de manière proactive des liens possibles entre des dossiers, l'objectif étant d'identifier le plus tôt possible les besoins de coordination au niveau des enquêtes judiciaires dans les Etats membres concernés. La base légale pour la mise en place de ce registre existe déjà au niveau européen ([Décision du Conseil 2005/671/JAI](#)). Il est donc impératif qu'elle soit désormais appliquée de manière systématique par tous les Etats membres.

Plus d'informations :

[Questions/Réponses : Le soutien d'Eurojust dans la lutte contre le terrorisme](#)

[Illustration du soutien opérationnel d'Eurojust dans le dossier des attaques de Paris et Saint-Denis du 13 novembre 2015.](#)

Plus d'informations sur Eurojust : www.eurojust.europa.eu ou contactez le service presse media@eurojust.europa.eu tel : +31 704 125 000

Pour recevoir directement nos communiqués de presse sur votre email [abonnez-vous ici](#)